

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **18 décembre 2023 à 20 h 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint,
madame Louise Bergeron, trésorière et Me Pascale Audray Provencher,
greffière sont également présents.

23-12-570

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Ajout d'un point ayant pour sujet : « 5.1 Signature du protocole de travail pour les employés cadres – Autorisation »

ADOPTÉE

23-12-571

Règlement 2023-444 modifiant le règlement de zonage no, 2017-316 (PRU2-2304) – Adoption

ATTENDU l'avis de motion donné le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2017-316 (PRU2-2304)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l'objet et sa portée le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-444 modifiant le règlement de zonage no. 2017-316 (PRU2-2304)*

ADOPTÉE

23-12-572

Règlement 2023-445 modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et divers locations – Adoption

ATTENDU l’avis de motion donné le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no. 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-445 modifiant le règlement 2019-361 concernant la tarification des services de travaux publics et diverses locations*.

ADOPTÉE

23-12-573

Règlement 2023-446 modifiant le règlement 2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d’imposition de plus de 500 000\$ - Adoption

ATTENDU l’avis de motion donné le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement 2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d’imposition de plus de 500 000\$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-446 modifiant le règlement 2017-323 fixant un droit de mutation pour les bases d’imposition de plus de 500 000\$*.

ADOPTÉE

23-12-574

Règlement 2023-447 modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification des demandes d’information au rôle d’évaluation- Adoption

ATTENDU l’avis de motion donné le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no. 2018-344 concernant la tarification des demandes d’information au rôle d’évaluation;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont eu l’opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que la greffière en a expliqué l’objet et sa portée le 11 décembre 2023 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement 2023-447 modifiant le règlement 2018-344 concernant la tarification des demandes d’information au rôle d’évaluation*.

ADOPTÉE

23-12-575

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

En date du 12 décembre 2023 au 17 décembre 2023 :

Chèques : S11898 à S11899, M2920 à M2930 & A53845 à A53853
150 564,83\$

ADOPTÉE

23-12-576

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

En date du 18 décembre 2023 :

Chèques : S11900 à S11939 & A53854 à A53907 353 505,00 \$

ADOPTÉE

23-12-577

Taux d'intérêt sur arrérages de taxes pour 2024

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de fixer à 15 % le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes pour l'année 2024.

ADOPTÉE

23-12-578

Renouvellement de l'emprunt temporaire

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires, selon le besoin, jusqu'à concurrence de 500 000 \$ à la Caisse Desjardins de l'Érable de Princeville pour le paiement des dépenses d'administration courante pour l'année 2024, selon le taux d'intérêt en vigueur et à être remboursé au fur et à mesure que les revenus du fonds d'administration seront perçus ;

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE

23-12-579

Projet en eau potable - Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU la prévision de revenus supplémentaires, notamment de compteurs d'eau ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de transférer une somme de 11 000 \$ à l'excédent affecté pour les projets en eau potable, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté aux usagers des services en eau potable.

ADOPTÉE

23-12-580

Collecte sélective - Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU les revenus supplémentaires provenant du régime de compensation pour la collecte sélective ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de transférer une somme de totale de 19 240\$, soit un montant de 11 240\$ pour une compensation et 8 000\$ pour des plastiques agricoles, à l'excédent affecté - collecte sélective, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté.

ADOPTÉE

23-12-581

Développement domiciliaire – Transfert à l'excédent affecté

ATTENDU les revenus supplémentaires provenant de la vente de terrains pour les développements domiciliaires ;

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de transférer une somme de 90 000\$ à l'excédent affecté développement domiciliaire, et ce, à même le surplus non affecté afin d'augmenter ledit excédent affecté.

ADOPTÉE

23-12-582

Transferts budgétaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2023-09 au 2023-11 soumise par la trésorière en date du 18 décembre 2023 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

23-12-583

Aide au développement économique - Retour de l'enveloppe budgétaire 2023

ATTENDU l'attribution d'une enveloppe budgétaire de 50 000 \$ pour l'aide au développement économique par la résolution n° 23-01-018 de ce conseil ;

ATTENDU qu'il n'y a pas eu de demandes dans le cadre de la Politique d'aide au développement en 2023 ;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de transférer la somme de 50 000 \$ provenant de l'enveloppe budgétaire pour la politique d'aide au développement économique de la Ville de Princeville, ainsi libérée, à l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

23-12-584

Remboursement anticipé au fonds de roulement

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de rembourser à même les fonds généraux de l'année 2023 la somme de 180 000 \$ empruntée au fonds de roulement par la résolution suivante :

Résolution	Montant
23-06-260	180 000 \$

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le remboursement anticipé tel que décrit.

ADOPTÉE

23-12-585

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et compensation

Avis de motion est donné par le conseiller Laurier Chagnon à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et compensation.

ADOPTÉE

Dépôt - Règlement concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et compensation

La greffière constate que le conseiller Laurier Chagnon dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2024 des taxes foncières et compensation, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-586

Avis de motion – Règlement concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

Dépôt – Règlement concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

La greffière constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement concernant l'imposition pour 2024 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles, que ce dépôt suit l'avis de motion, et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

23-12-587

Avis de motion – Règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’égout et d’épuration des eaux usées

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Robert Tremblay à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance ultérieure un règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’égout et d’épuration des eaux usées.

ADOPTÉE

Dépôt – Règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’égout et d’épuration des eaux usées

La greffière constate que le conseiller Jean-Robert Tremblay dépose le projet de règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’égout et d’épuration des eaux usées, que ce dépôt suit l’avis de motion, et que ce règlement n’est pas adopté à la présente séance.

23-12-588

Avis de motion – Règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’eau

Avis de motion est donné par le conseiller Danis Beauvillier à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance ultérieure un règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’eau.

ADOPTÉE

Dépôt – Règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’eau

La greffière constate que le conseiller Danis Beauvillier dépose le projet de règlement concernant la tarification 2024 pour le service d’eau, que ce dépôt suit l’avis de motion, et que ce règlement n’est pas adopté à la présente séance.

23-12-589

Signature du protocole de travail pour les employés cadres – Autorisation

ATTENDU QUE le Protocole de relations de travail entre la Ville de Princeville et le personnel-cadre de la Ville de Princeville a pris fin le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le personnel-cadre a déposé leurs demandes le 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE la Ville a déposé une offre le 30 novembre 2023 au personnel cadre;

ATTENDU QUE l’offre fut acceptée majoritairement par le personnel cadre tel qu’indiqué dans un message par leur représentant le 15 décembre 2023;

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu:

QUE le conseil approuve la dernière offre faite le 30 novembre 2023 au personnel cadre;

QU’IL autorise la trésorière à verser immédiatement la rétroactivité, dans l’année financière 2023, en fonction des dispositions contenues dans la dernière proposition datée du 30 novembre 2023, et ce, pour tout le personnel-cadre ainsi que ceux liés par contrat de travail ;

QU'IL autorise le maire et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Princeville, à signer le protocole de travail à venir qui couvrira la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 selon l'offre du 30 novembre 2023 ;

ADOPTÉE

23-12-590

Géoportail – Phase 2

ATTENDU QUE l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) a développé un projet de Géoportail dédié à la gestion des infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville souhaite poursuivre l'amélioration de la gestion de ses infrastructures en ajoutant trois nouvelles classes d'actifs municipaux ;

ATTENDU QU'en partenariat avec la MRC de L'Érable, l'AFMNB souhaite partager son expertise avec des villes du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville partagera les coûts d'implantation de cet outil avec la MRC de L'Érable ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville obtiendra une aide financière pour ce projet ;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QUE la Ville de Princeville s'inscrive au projet de Géoportail municipal de l'AFMNB pour la gestion de ses actifs, conformément au projet d'inscription tel que soumis et dûment adopté par les présentes ;

QUE monsieur Dominic Doucet, directeur général, soit autorisé à signer ladite inscription ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite au projet de Géoportail ci-devant mentionné ;

QUE monsieur Dominic Doucet, directeur général, soit également autorisé à poser tout acte utile ou nécessaire, dans le cadre dudit projet de Géoportail, afin de représenter la Ville.

ADOPTÉE

23-12-591

Demande à la CPTAQ – Jimmy Turcotte

ATTENDU QUE le demandeur Jimmy Turcotte, pour et au nom de la société Ferme Vidia Inc. présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole dans le but d'aliéner des lots agricoles contigus de façon à assurer la pérennité de la relève agricole de la ferme.

ATTENDU QUE ces lots sont situés au 718, 12e rang Ouest, Princeville et sont d'une superficie de 128.51281 ha.

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de lotir ces entités en deux projets et ainsi créées de la relève pour la ferme familiale. Le demandeur est dans l'incapacité d'acheter la totalité des terres cultivables ainsi que les bâtiments d'élevage et le quota rattaché à l'entreprise. La Ferme Vidia Inc. devait trouver une façon d'assurer un avenir viable à l'entreprise tout en gardant ses acquis;

ATTENDU QUE les propriétés ainsi loties seraient louées et exploitées par Ferme Vidia inc.

ATTENDU QUE les lots présentement contigus sont séparés par le 12^e rang. La partie à l'Est du rang est d'une superficie de 93.47148 ha et celle-ci serait cédée à l'entreprise Gestion Vital et Diane Inc. La partie Ouest, quant à elle, est d'une superficie de 35.04133 ha, et demeurerait à la Ferme Vidia Inc.;

ATTENDU QUE les superficies des deux (2) entités ainsi créées possèdent les bâtiments nécessaires pour exploiter la terre et les superficies sont suffisantes pour être autonomes;

ATTENDU QUE, dans les limites du territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole permanente et compte tenu de la nature et la localisation du projet de scission des terres agricole, il n'y a aucun espace approprié qui peut satisfaire à la demande de Jimmy Turcotte, ou de la Ferme Vidia Inc.

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

23-12-592

Résolution d'appui pour la persévérance scolaire

ATTENDU QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE d'alimenter les aspirations professionnelles des jeunes et d'adultes en formation en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

ATTENDU QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de déclarer que la Ville de Princeville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024 par cette résolution.

ADOPTÉE

23-12-593

Répertoire des membres de la CCIBFE – Publicité

Sur proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'acheter un emplacement de publicité dans le répertoire 2024 de la Chambre de commerce et d'industrie Bois-Francs /Érable, à raison d'une demi-page au coût de 420\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

23-12-594

Albatros Bois-Francs – Érable – Demande de gratuité de salle

Sur proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins à raison de 3 heures par semaine, pour une période de 12 semaines pour la formation de futurs bénévoles en accompagnement de fin de vie.

ADOPTÉE

23-12-595

Activité éducative Un arbre une vie – Demande d'aide financière

Sur proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de rembourser les frais d'assurances responsabilité pour l'année 2024 de l'OSBL au montant de 563,29\$.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire invite les personnes présentes à poser des questions oralement aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire souhaite à tous les citoyens de Princeville ses vœux pour la période des fêtes.

23-12-596

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 11.

ADOPTÉE

Me Pascale Audray Provencher,
greffière

Gilles Fortier, maire